

## DESCRIPTIF DES GARANTIES ALLOCATIONS DECES

### DESCRIPTIF DE LA GARANTIE ALLOCATION DECES N°1 facultatif selon votre contrat

- Décès de l'adhérent :	Versement d'une allocation égale à <b>4 482.00 €</b>
- Décès du conjoint :	Versement d'une allocation égale à <b>2 241.00 €</b>
- Décès d'un enfant à charge :	Versement d'une allocation égale à <b>2 241.00 €</b> limité aux frais réels pour les enfants de moins de 12 ans.

### DESCRIPTIF DE LA GARANTIE ALLOCATION DECES N°2 facultatif selon votre contrat

- Décès de l'adhérent :	Versement d'une allocation égale à <b>2 241.00 €</b>
- Décès du conjoint :	Versement d'une allocation égale à <b>2 241.00 €</b>
- Décès d'un enfant à charge :	Versement d'une allocation égale à <b>2 241.00 €</b> limité aux frais réels pour les enfants de moins de 12 ans.

## COTISATIONS MENSUELLES FRAIS DE SOINS DE SANTE ET ALLOCATION DECES 2016

FRAIS DE SOINS DE SANTE	COTISATION MENSUELLE
Personne seule	117,47 €
Personne seule + 1 enfant	141,80 €
Personne seule + 2 enfants et +	145,81 €
Couple	205,03 €
Couple + 1 enfant	232,41 €
Couple + 2 enfants et +	238,47 €

**ALLOCATION DECES OPTION N°1**  
TAUX FORFAITAIRE FAMILLE **15,82 €**

**ALLOCATION DECES OPTION N°2**  
TAUX FORFAITAIRE FAMILLE **10,03 €**

## EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

### OPTIQUE Verres et monture

*Exemple : Achat verres multifocaux + monture : 530.00€ soit 380.00 € pour les verres et 150.00 € pour la monture*

#### Remboursement Sécurité Sociale

Verres : 11.21 € x 60%	6,73 €
Monture : 2.84 € x 60%	1,70 €

#### Remboursement Mutuelle

Verres : 11.21 € x 40%	4,48 €
Monture : 2.84 € x 40%	1,14 €

Forfait : 490 € ramené à **484,38 €**

**TOTAL** **498,43 €**  
Reste à charge **31,57 €**

### PROTHESES DENTAIRES (DENTS VISIBLES) Acceptées par la Sécurité Sociale

*Exemple : Frais engagés : couronne SPR 50 = 500.00 €*

#### Remboursement Sécurité Sociale

107,50 € x 70% 75,25 €

#### Remboursement Mutuelle

107,50 € x 330% 354,75 €

**TOTAL** **430,00 €**  
Reste à charge **70,00 €**

#### Refusées par la Sécurité Sociale

107,50 € x 100% 107,50 €  
Reste à charge **392,50 €**

### CURE THERMALE Acceptée et prise en charge par la Sécurité Sociale

*Exemple : Frais engagés : 480€*

#### Remboursement Sécurité Sociale

STH surveillance : 64.03€ x 70%	44,82 €
Hébergement et transport : 237.52 € x 65%	154,39 €

#### Remboursement Mutuelle

STH surveillance : 64.03€ x 30%	19,21 €
Hébergement et transport : 237.52€ x 35%	83,13 €
Forfait 5% PMSS	158,50 €

**TOTAL** **460,05 €**  
Reste à charge **19,95 €**

### PROTHESE AUDITIVE Acceptée par la Sécurité Sociale

*Exemple : Frais engagés : 880€*

#### Remboursement Sécurité Sociale

199.71€ x 60% 119,83 €

#### Remboursement Mutuelle

Forfait : 25% PMSS\* soit 792,50 €

**TOTAL : 902.08 € ramené à** **912,33 €**  
Reste à charge **0,00 €**

\* PMSS au 1er janvier 2016 : 3 218 €

## BENEFICIAIRES

- le salarié de l'entreprise affiliée,
- le conjoint, salarié ou ayant droit, ou le concubin notoire,
- les ascendants vivants sous le même toit et à charge au sens de l'article L 313,3 du code de la Sécurité Sociale,
- enfants jusqu'au 16ème anniversaire dans tous les cas,
- enfants handicapés sans limite d'âge,
- enfants jusqu'au 26ème anniversaire s'ils poursuivent leurs études, à condition qu'ils soient couverts par le régime de Sécurité Sociale Etudiants.
- enfants apprentis ou entrant en contrat d'insertion en alternance jusqu'au 21ème anniversaire, à condition

### ADRESSE ADMINISTRATIVE

Rue des Canoniers - BP 70299 - 59306 VALENCIENNES CEDEX



**3111**

Service & appel  
gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00